

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 1/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 06.04.2004

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan Color

Numéro de la fiche technique de sécurité: 05050661-2200/2 Emploi de la substance / de la préparation Peinture-émulsion

#### Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

#### Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

### 2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

**Description**: Dispersion d'acrylate **Composants dangereux**: néant

# 3 Identification des dangers

#### Principaux dangers:

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens de la directive européenne de préparation.

#### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

#### Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4 Premiers secours

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

#### après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

### après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

(suite page 2)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 2/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 06.04.2004

Nom du produit Eurolan Color

(suite de la page 1)

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Equipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles: Porter un vêtement personnel de protection

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### 7 Manipulation et stockage

#### Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

#### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

#### Equipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 3)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 06.04.2004

#### Nom du produit Eurolan Color

(suite de la page 2)

#### Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

# 9 Propriétés physiques et chimiques Indications générales.

Forme: liquide
Couleur: selon désignation produit
Odeur: faible, caractéristique

Changement d'état

Point de fusion : 0°C (DIN ISO 3016)
Point d'ébullition : 100°C (DIN)

Point d'inflammation: non applicable

**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa (DIN 51640)

**Densité à 20°C:** 1,6 g/cm³ (DIN 51757)

Masse volumique: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

**valeur du pH à 20°C:** 7,0-8,0 (DIN 19261)

Viscosité:

dynamique : Non déterminé. cinématique : Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %
Indications complémentaires Aucune.

#### 10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 4)





# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 06.04.2004

Nom du produit Eurolan Color

(suite de la page 3)

# 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composai	nt	Туре	Valeur	Espèce		
330-54-1 diuron						
Oral	LD50	4150 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)				
10605-21-7	10605-21-7 carbendazine (ISO)					
Oral	LD50	11000 mg/kg (mou	ise)			
		6400 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)				
Inhalatoire	LC50/4 h	5,8 mg/l (rat)				
124-68-5 2	124-68-5 2-amino-2-méthylpropanol					
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rab	bit)			
26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one						
Oral	LD50	126 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	>900 mg/kg (rat)				
Inhalatoire	LC50/4 h	0,27 mg/l (rat)				

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation. des yeux : Pas d'effet d'irritation.

**Sensibilisation**: Aucun effet de sensibilisation connu. **Indications toxicologiques complémentaires**:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

# 12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) : Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques : Toxicité aquatique :

Type d'essai Conc	entration active Méthode Evaluation	
330-54-1 diuron		
EC50/48h	1,4 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))	
IC50/72h	0,022 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))	
LC50/48h	7,4 mg/l (Sonnenbarsch)	
	3,2 mg/l (Cyprinus Carpio (Karpfen))	
10605-21-7 carbend	dazine (ISO)	
EC50/72h	0/72h 240 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))	
LC50/48h (statique) 0,13-0,22 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))		
LC50/96h (statique)	>3,2 mg/l (Sonnenbarsch)	
	0,61 mg/l (Cyprinus Carpio (Karpfen))	
	0,83 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))	
124-68-5 2-amino-2	-méthylpropanol	
EC 10	50 mg/l (pseudomonas putida)	
EC50/72h	520 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))	
LC50/48h	193 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))	

(suite page 5)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 5/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 06.04.2004

#### Nom du produit Eurolan Color

	(suite de la page 4)			
	331 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))			
LC50/96h	190 mg/l (Sonnenbarsch)			
26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one				
EC 0/48h	0,32 mg /l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			
EC50/48h	0,42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			
IC50/72h	0,084 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))			
LC50/96h	0,16 mg/l (Sonnenbarsch)			

Remarque: Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

#### Autres indications :

### 124-68-5 2-amino-2-méthylpropanol

BSB (5) < 10 mg O2/g (-) CSB 2050 mg O2/g (-)

#### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Produit:

#### Recommandation:

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

#### Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

#### Emballages non nettoyés :

### Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et

train) :

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

#### Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 6)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 6/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 06.04.2004

Nom du produit Eurolan Color

(suite de la page 5)

# 15 Informations réglementaires

#### Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

#### Prescriptions nationales:

#### Directives techniques air :

Classe	Part en %
Wasser	10 - 20
1	0,1 - 1

#### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Service établissant la fiche technique :** Département sécurité du produit **Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F